

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/06/2020

Dossier complet le :
19/06/2020

N° d'enregistrement :
2020-4740

1. Intitulé du projet

Projet de construction de serres sur la commune de Villebernier (49400).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Culture Bio Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARCHAND Cédric (gérant)

RCS / SIRET

5 2 5 2 2 3 2 7 7 0 0 0 4 3

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a - Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R111-22 du Code de l'Urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. *420-1 du Code de l'Urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	La construction de serres projetée sur la commune de VILLEBERNIER (site des Quettiers) représente une surface au sol de 18 171 m ² . Au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (IOTA - Loi sur l'Eau), ce projet de serres est soumis à déclaration (rubrique 2.1.5.0.). Aucune zone humide n'est concernée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de serres maraîchères multichapelles baltiques, en mode de production biologique, sur la commune de Villebernier, au niveau du lieu-dit les Quettiers, sur une emprise au sol de 18 171 m². Le lot sera constitué d'un bloc composé de 18 nefs.

Aucune déconstruction n'est nécessaire, le projet s'implante sur une parcelle à vocation horticole.

Le projet intègre par ailleurs la création d'un bassin de gestion des eaux pluviales (régulation rétention).

4.2 Objectifs du projet

L'objet du projet est de permettre à la SCEA Culture Bio Loire de développer et diversifier ses capacités de production, notamment dans la production de cultures biologiques.

La mise en place des cultures sous serres favorise une meilleure maîtrise des conditions climatiques à l'intérieur des serres (toutefois, pour mémoire, les serres projetées ne feront pas l'objet de chauffage ou d'éclairage artificiel).

Les serres permettent une meilleure maîtrise des intrants rendue possible par la couverture permanente. L'irrigation et les engrais sont apportés au plus proche des besoins des plantes. Les traitements sont réduits grâce à la maîtrise du climat et favorise la production biologique. On évite aussi tout risque de dérive des produits éventuellement pulvérisés (absence de vent).

La mise en place des cultures sous serres permet la préservation de la ressource en eau en permettant une bonne gestion de la culture, notamment par un contrôle précis des apports et besoins en eau. Ainsi, une culture sous serre multichapelle consomme en moyenne un volume d'eau 30% à 40 % inférieur à une culture en plein champ.

Avec les filets amovibles en pignons, les insectes utilisés pour les traitements peuvent travailler en milieu fermé.

Enfin, ce mode de production permet de meilleures conditions de travail pour les salariés et une stabilité de l'emploi sur l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés.

Le montage des serres sera précédé par la mise en place de l'ouvrage de rétention des eaux pluviales.

Celui-ci est dimensionné afin de permettre une rétention des eaux pluviales jusqu'à une occurrence décennale, avec une régulation du rejet calibré à 2 L/s/ha.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du projet sera agricole. La SCEA Culture Bio Loire produira des cultures maraîchères Bio.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration Loi sur L'eau suivant l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Permis de construire suivant l'article R431-16 du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de serre sur le site des Quettiers - VILLEBERNIER : Surface au sol Hauteur	18 171 m ² 6 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- Les Quettiers 49400 VILLEBERNIERS.
Parcelles d'implantation : OB 84,
1170, 1171.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 0 0' 0 4 " 10E Lat. 4 7° 1 6' 0 1" 39N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches (environ 2 km au Sud) sont : - la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne" - la ZNIEFF de type 1 "Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un APB la plus proche (environ 2 km au Sud) correspond aux "Grèves de la Loire de Saumur à Montsoreau".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Villebernier s'insère au sein du Parc Naturel Régional FR8000032 Loire-Anjou-Touraine. Afin de favoriser l'insertion du projet dans son contexte et son paysage, des plantations végétales sont prévues dans le cadre du projet. Les plantations arborées et arbustives seront de nature identique aux essences présentes sur le site et respecteront la palette indigène du secteur.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Maine-et-Loire fait l'objet des PPBE 1ère, 2ème et 3ème échéance des infrastructures de transport de l'Etat. L'autoroute A85 est l'infrastructure concernée la plus proche du site du projet (environ 2 km au Nord).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet n'est pas concerné par un monument historique ou son périmètre de protection. Par contre, il s'insère au sein de la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire pédologique des zones humides a été réalisé sur l'ensemble du site à vocation agricole en décembre 2019. Aucune zone humide n'a été identifiée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La révision du PPRI du val d'Authion et de la Loire saumuroise a été approuvée par le Préfet de Maine-et-Loire le 7 mars 2019 Le site d'aménagement projeté est situé en zones RN : zones rouge non urbanisées. Les serres, les tunnels agricoles et les installations techniques liées et nécessaires à l'exploitation du sol y sont autorisées sans prescription particulière.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué n'est référencé par la base de données BASOL sur la commune de Villebernier. Les plus proches sont situés sur la commune de Saumur, en aval hydraulique. Aucun site BASIAS (Base des Anciens Site Industriels et Activités de Service) n'est référencé à moins de 1 km du périmètre d'implantation du projet de serres.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages d'Allonnes, leurs périmètres de protection et leur bassin d'alimentation concernent le nord de la commune et sont sans interférence avec les périmètres d'aménagement projeté. De même, les captages de Saumur-Le Petit Puy et leur périmètre de protection, en rive gauche de la Loire, sont sans interférence avec le périmètre projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Villebernier ne présente aucun site inscrit. Le plus proche est le site inscrit est celui du "Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau", en rive gauche de la Loire.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se trouve à environ 2 km du val de Loire présentant les milieux les plus sensibles : zones Natura 2000 : ZPS FR5212003 et ZSC FR5200629 "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à environ 4 km à l'Ouest des sites d'aménagement projetés, sur la commune de Saumur : "Château et parc de Briace".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la construction de serres sur un espace à vocation agricole préexistante. Le projet n'induit pas de prélèvement d'eau supplémentaire à la situation existante. Il sera alimenté en eau par un raccordement depuis le local de pompage d'eau existant en bordure de l'Authion au Nord du site. Par ailleurs, de par sa nature, l'usage de serres doit permettre de réduire les apports d'eau aux cultures.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des matériaux sera réalisée en conformité avec les prescriptions du PPRI de l'Authion.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'implantation du projet est actuellement occupé exclusivement par un espace en culture intensive. Sa valeur écologique est donc jugée faible à très faible. Le projet va engendrer le déplacement localisé vers les parcelles environnantes d'une partie des populations fréquentant actuellement ces espaces (avifaune en particulier). Si le site du projet concerne un réservoir de biodiversités constitué par la sous-trame bocagère identifié au SRCE, il faut noter qu'il ne présente actuellement aucun réseau bocager caractéristique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se trouve à environ 2 km du val de Loire. Des habitats similaires aux sites Natura 2000 ne se retrouvent pas au sein de l'emprise projet et cette dernière est séparée du val de Loire par des éléments fragmentant tels que des routes départementales et une voie ferrée. La nature même du projet permet de qualifier son impact lié au dérangement comme faible. La gestion hydraulique des eaux pluviales permet de prendre en compte tout risque de déversement accidentel. Par ailleurs, le projet est situé sur le bassin versant de l'Authion.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les mêmes raisons que précédemment.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste à vocation agricole sur des espaces à vocation agricole (zone A du PLUi de Saumur Val de Loir).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Villebernier est concernés par le risque de transport de matières dangereuses (TMD), notamment sur l'A85, la RD10, la RD 952 et l'axe ferré Saumur-Tours. Le site d'implantation du projet est concerné par des axes secondaires de desserte, peu sujet au TMD. Le projet ne génère par ailleurs pas de risque supplémentaire. Villebernier ne présente aucune ICPE soumise enregistrement ou autorisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation est situé en zone inondable du PPRI val d'Authion et de la Loire saumuroise. Ils concernent des secteurs en aléa moyen au risque de retrait-gonflement des sols argileux. Des phénomènes de mouvement de terrain (érosion de berges) concernent les bords de Loire (hors projet). Zone de sismicité : 2 (faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation de véhicules sera liée uniquement aux activités maraîchères. Les flux seront du même ordre que ceux nécessaire à l'activité actuelle et à la vocation agricole préexistante des parcelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront liées à l'activité agricole des sites (comme en situation actuelle).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les serres projetées ne feront pas l'objet d'un éclairage ou chauffage de production.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides générés consistent uniquement aux eaux pluviales collectées par les serres, et prises en charge par un ouvrage de rétention / régulation, avant restitution au milieu naturel (cours d'eau affluent du Vieil Authion).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va produire des déchets (non dangereux) liés aux travaux de construction, et durant son exploitation (déchets verts et agricoles).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'insère en partie au sein de la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site conserve sa vocation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement fait l'objet d'une régulation de son rejet en eaux pluviales jusqu'à un évènement pluvieux d'occurrence décennale, avec un débit de fuite calibré à 2 L/s/ha.

L'insertion paysagère du projet sera assurée par une végétalisation des abords. Des haies bocagères seront implantées sur les pourtours du projet afin réduire l'impact visuel sur les habitations proches et les usagers des voies riveraines.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de serres a bénéficié d'une analyse de son contexte environnemental permettant la prise en compte des sensibilités et contraintes paysagères et hydrauliques notamment. Le positionnement du projet a été déterminé en conformité avec le récent PLUi de l'agglomération Saumur Val de Loire.

La production sous serres remplace les cultures maraîchères en plein champ situées sur la parcelle projet. La construction sera réalisée en cohérence avec les enjeux riverains (plantation végétale,...). Cette prise en compte, dès la conception du projet, des problématiques environnementales permet de justifier une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe-07-Contexte et insertion environnementale - annexe aux parties 5 et 6.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Brain Allonnes

le,

19 Juin 2020

Signature

Cédric Guichard, Gérant.



SCEA CULTURE BIO LOIRE

17 route des Joutières

49650 BRAIN SUR ALLONNES

Tél : 02-41-52-91-70 Fax : 02 41 38 62 31

Siret : 525223277 00043